

**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

Conseillers élus : 14  
En exercice : 14  
Présents : 8  
Pouvoirs : 3  
Absent excusé : 1  
Absents non excusés : 2

Date de convocation : 16 septembre 2024

**Étaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Catherine LECUYER ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés** : Mme Charlotte ALBERT a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Jean-Jacques ARNOUX ; M. Dominique WEYANT.

**Étaient absents non excusés** : Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 24 juin 2024.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 4.2-038/2024 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE**

**Madame Enza BAROTTE, Adjointe à la gestion du personnel, informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Sociale Territorial.

**Madame Enza BAROTTE, Adjointe à la gestion du personnel, propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, soit 35/35<sup>ème</sup> pour effectuer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L. 332-8 du CGFP. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de baccalauréat. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, sur la base du 10<sup>ème</sup> échelon.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le tableau des emplois ;

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20240923-2024DEL038-DE  
Reçu le 27/09/2024



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VEEUR**

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois (voir annexe),
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ANNEXE**

GRADE OU EMPLOIS	CAT.	FONCTIONS	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POSTES OCCUPÉS PAR TITULAIRE OU STAGIAIRE	POSTES OCCUPÉS PAR NON TITULAIRE OU CONTRACTUEL	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<b>Filière administrative</b>							
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Secrétaire Générale de Mairie	1		1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	Agent d'accueil	1		1		1
Adjoint administratif	C	Agent administratif	1	1		1	
<b>Total</b>			<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Filière technique</b>							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Agent technique	1		1	1	
Adjoint technique	C	Agent technique	2	1	1	2	
		Agent d'entretien	2		2	1	1
<b>Total</b>			<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Filière médico-sociale</b>							
Agent spécialisé principal de 1ère classe	C	A.T.S.E.M.	1	1		1	
<b>Total</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.  
Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 24 septembre 2024  
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20240923-2024DEL038-DE  
Reçu le 27/09/2024

